Communiqué de presse
Paris, le 10 octobre 2022

Darkstores : Geoffroy Boulard plaide pour un permis d'installation

Mobilisé depuis de nombreux mois pour trouver une solution aux nuisances subies par les riverains des darkstores installés dans le 17ème arrondissement, le Maire du 17ème arrondissement regrette la suspension par le Tribunal administratif des procès-verbaux d'infraction qui avaient été dressés contre deux enseignes.

Lors de la réunion de concertation entre les ministres de la Ville et du Commerce avec les représentants des villes et métropoles et les associations d'élus, il avait été convenu de **clarifier le statut des darkstores en entrepôt**, qu'ils disposent ou non d'un point de retrait qui justifiait jusqu'à présent qu'ils se considèrent comme commerce.

Selon Geoffroy Boulard, « Quand bien même le décret du Gouvernement n'est pas encore publié, l'Ordonnance du Tribunal administratif vient confirmer que **la seule règlementation par le Plan local d'urbanisme (PLU) n'est pas une mesure suffisante pour contenir l'implantation des darkstores sur les territoires**. »

C'est pourquoi le Maire du 17ème défend en complément du zonage dans le PLU **la création d'une nouvelle autorisation d'urbanisme, aux mains des Maires, permettant d'autoriser ou non, en amont l'installation d'un darkstore.**

C'est là le moyen le plus efficace pour contrôler réellement l'implantation des darkstores.

Le Tribunal administratif ayant considéré que « *ces locaux (…) présentent un intérêt collectif en ce qu'ils permettent d'optimiser en milieu urbain le délai et le mode de livraison et donc de diminuer le trafic de camions et le nombre de points de livraison dans Paris intramuros* », selon Geoffroy Boulard, « le Zéro Darkstores est totalement illusoire, **nous devons au contraire prendre en compte ce nouveau mode de consommation mais mieux le réguler** ».

Geoffroy Boulard a donc écrit aux Ministres de la Ville et du Commerce pour que cette proposition, qu'il avait déjà évoquée lors de la réunion du 6 septembre, **soit intégrée au futur décret pour donner les moyens aux maires d'agir contre l'implantation anarchique de ces entrepôts** et lutter contre les nuisances qu'ils génèrent.

Contact presse :
Cyrielle Gillet
Mail: cyrielle.gillet@paris.fr